

COLLONGES

Auber Girard, né en 1744. Ingénieur demeurant à Fort l'Ecluse depuis 1789. Membre de la société populaire de Collonges du 13 pluviôse an II à frimaire an III.

Béatrix Antonin, né en 1749 à Pougny. Notaire avant 1789 demeurant à Collonges. Maire de Collonges en 1791 (?). Député du district de Gex auprès de l'administration du département de l'Ain le 27 mai 1793 pour envoyer les suppléants siéger à Bourges (?). Membre de la société populaire de Collonges du 13 pluviôse an II à frimaire an III. Cultivateur à Collonges. Il loue, pour 9 ans, une maison et ses dépendances dont il est propriétaire, comme caserne de gendarmerie.

Béatrix Louis, né en 1759 à Pougny. Cultivateur demeurant à Pougny. Elu membre du comité de surveillance de la commune de Collonges le 10 nivôse an II. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III.

Beau Armand Valentin, né en 1751 à Collonges. Ordonné prêtre en 1786. Il abdique et abjure ses fonctions le 27 pluviôse an II.

Beau Bernardin, né en 1742 à Collonges, sait écrire. Demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Commissaire du comité de surveillance de Collonges, le 21 germinal an II, pour conduire auprès du représentant Albitte le citoyen Leraye et sa compagnie, ayant essayés de faire passer de l'argenterie et de l'argent en suisse sans avoir voulu passer par les douanes. Membre du comité de surveillance du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II au 8 fructidor an II. Maître de la poste aux chevaux en frimaire an III.

Beau Joseph, né en 1746 à Collonges. Demeurant à Collonges. Député du district de Gex à la fête de la Fédération de Paris de Juillet 1790 (?). Député du district de Gex à Paris, en septembre 1793, pour l'acceptation de la Constitution. Membre de la société populaire de Collonges du 30 nivôse an II à frimaire an III. Assesseur du juge de paix du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle du 12 thermidor an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Collonges par arrêté de Méaulle du 12 thermidor an II. Directeur de la poste aux lettres en frimaire an III.

Bergeron Pierre. Préposé aux douanes. Membre de la société populaire de Collonges du 13 pluviôse an II à frimaire an III. Il reçoit un certificat de civisme le 25 germinal an II.

Bergin Jean, né en 1750 à Viry, sait écrire. Cordonnier demeurant à Collonges. Membre du comité de surveillance de la commune de Collonges en brumaire an II. Commissaire du comité de

surveillance, le 24 brumaire an II, pour se rendre dans la chapelle afin d'y enlever les signes de royauté. Elu membre du comité de surveillance de la commune de Collonges le 10 nivôse an II. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance de la commune de Collonges réorganisé le 12 nivôse an II. Elu président du comité de surveillance de la commune régénérée de Collonges le 12 nivôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 14 ventôse an II, pour demander à la municipalité une salle de délibérations plus proche du corps de garde. Elu président du comité de surveillance de Collonges le 10 germinal an II. Elu président du comité de surveillance de Collonges le 15 prairial an II. Elu président du comité de surveillance de Collonges le 30 messidor an II. Membre du comité de surveillance du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II au 8 fructidor an II. Président du comité le 30 thermidor an II.

Bernard Charles, né en 1742 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III.

Bernard François, né en 1754 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Elu membre du comité de surveillance de la commune de Collonges le 10 nivôse an II. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance de Collonges réorganisé le 12 nivôse an II. Elu président du comité de surveillance de Collonges le 15 floréal an II. Membre du comité de surveillance du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II.

Bertelier Jacques, sait écrire. Membre du comité de surveillance du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II au 8 fructidor an II.

Billet François, né en 1756 à Collonges. Tailleur d'habit demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Officier municipal de Collonges le 13 nivôse an II par arrêté du représentant du peuple Gouly.

Bizot Antoine, né en 1775 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 10 pluviôse an II à frimaire an III. Avocat puis juge d'instruction à Nantua en 1817. Maire de Collonges de 1817 à 1823. Conseiller de l'arrondissement de Gex de 1816 à 1823.

Blaise Etienne, né en 1766 à Collonges. Menuisier demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 30 vendémiaire an III à frimaire an III.

Boucardet Pierre François. Préposé aux douanes. Membre de la société populaire de Collonges du 13 pluviôse an II à frimaire an III. Il reçoit un certificat de civisme le 25 germinal an II.

Bouvier François dit **l'Éveillé**. Cultivateur demeurant à Collonges. Bonapartiste. Il est accusé d'avoir fait partie d'une réunion séditieuse où se tint un discours outrageant pour Louis XVIII. Il est arrêté le 1^{er} février 1816. Il est libéré le 1^{er} avril 1816.

Bouvier Jean-Louis, né en 1754 à Ecorans. Cultivateur demeurant à Ecorans. Membre de la société populaire de Collonges du 13 pluviôse an II à frimaire an III.

Brese, né en 1749 à Genève. Habite Genève jusqu'après 1789. Instituteur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 30 vendémiaire an III à frimaire an III.

Brigat Jean-Louis, né en 1744 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III.

Brigaz Jean. Demeurant à Collonges. Il sert au 14^e régiment d'infanterie légère. Il est désigné capable de servir par le Conseil d'Examen du département de l'Ain le 2 mai 1815. Bonapartiste. Il est accusé d'avoir fait partie d'une réunion séditieuse où se tint un discours outrageant pour Louis XVIII. Il est arrêté le 1^{er} février 1816.

Brisson Jean, né en 1758 à Ferney. Habite à Versoix jusqu'après 1789. Gendarme demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 10 pluviôse an II à frimaire an III.

Brogard François Marie, né en 1744 à Villefranche. Préposé aux douanes demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 30 pluviôse an II à frimaire an III. Il reçoit un certificat de civisme le 25 germinal an II.

Brun Joseph, né en 1764 à Collonges, sait signer. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance de Collonges réorganisé le 12 nivôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance de Collonges le 1^{er} ventôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 14 ventôse an II, pour demander à la municipalité une salle de délibérations plus proche du corps de garde. Elu secrétaire du comité de surveillance de Collonges le 10 germinal an II. Elu secrétaire du comité de surveillance de Collonges le 15 messidor an II. Assesseur du juge de paix du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II.

Brunet Pierre, né en 1755 à Vallery. Serrurier demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 15 Floréal an II à frimaire an III. Il reçoit un certificat de civisme le 15 floréal an II.

Cairajoux Jean. Membre du comité de surveillance de la commune de Collonges en brumaire an II.

Carrier Roland, né en 1759 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Notable de la commune de Collonges le 13 nivôse an II par arrêté du représentant du peuple Gouly.

Cary Jean, né en 1742 à Chézery. Cabaretier demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance de Collonges réorganisé le 12 nivôse an II. Notable de la municipalité de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, le 12 thermidor an II.

Clément François, né en 1746 à Musinan. Maréchal-ferrant demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Officier municipal de Collonges le 13 nivôse an II par arrêté du représentant du peuple Gouly.

Colliex François, né en 1746 à Billiat, sait écrire. Horloger demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance de la commune de Collonges réorganisé le 12 nivôse an II. Elu président du comité de surveillance de Collonges le 27 nivôse an II. Elu président du comité de surveillance de Collonges le 1^{er} germinal an II. Elu président du comité de surveillance de Collonges le 1^{er} messidor an II. Membre du comité de surveillance du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II au 8 fructidor an II.

Colliex Joseph, né en 1756 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 10 pluviôse an II à frimaire an III.

Colliex Philibert, né en 1751 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 13 pluviôse an II à frimaire an III.

Colliex Pierre, né en 1754 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Il est nommé lieutenant de la 2^e compagnie du 1^{er} bataillon de volontaire de l'Ain le 23 janvier 1792. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III.

Combet François, né en 1752 à Longerey. Cabaretier demeurant à Collonges. Elu membre du comité de surveillance de la commune de Collonges le 10 nivôse an II. Membre de la société populaire de Collonges du 13 pluviôse an II à frimaire an III. Assesseur du juge de paix du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II. Assesseur en frimaire an III.

Cruchy Benoît, né en 1754 à Saint-Germain-de-Gonville. Boucher demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III.

Cruchy Pierre. Militaire licencié demeurant à Collonges. Marquis Isidore. Militaire licencié demeurant à Collonges. Bonapartiste. Il est accusé d'avoir fait partie d'une réunion séditieuse où se tint un discours outrageant pour Louis XVIII. Il est arrêté le 1^{er} février 1816. Il est libéré le 5 février 1816.

Dubuisson Nicolas, né en 1757 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 30 nivôse an II à frimaire an III. Juge de paix du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II. Juge de paix en frimaire an III.

Dufour Pierre, né en 1764 à Collonges, sait écrire. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance de Collonges réorganisé le 12 nivôse an II. Elu président du comité de surveillance de Collonges le 1^{er} ventôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance de Collonges le 15 floréal an II. Elu secrétaire du comité de surveillance de Collonges le 1^{er} messidor an II. Elu secrétaire du comité de surveillance de Collonges le 30 messidor an II. Membre du comité de surveillance du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II au 8 fructidor an II.

Duponthet Jean-Louis, né en 1749 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III.

Ferrary François, né en 1756 à Versoix. (Voir *Gex*). Marchand demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III.

Ferrary Joseph l'aîné, né en 1748 à Gex, sait écrire. Horloger demeurant à Collonges. Membre du comité de surveillance de Collonges en brumaire an II. Commissaire du comité de surveillance, le 24 brumaire an II, pour se rendre dans la chapelle afin d'y enlever les signes de royauté. Elu membre du comité de surveillance de la commune de Collonges le 10 nivôse an II. Président du comité de surveillance le 10 nivôse an II. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Agent national de la commune de Collonges le 13 nivôse an II, par arrêté du représentant du peuple Gouly. Il reçoit un certificat de civisme le 23 prairial an II. Agent national de la commune de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II. Agent national de la commune de Collonges en frimaire an III. Nommé commissaire provisoire du directoire exécutif auprès de l'administration municipale du canton de Collonges par arrêté du 6 brumaire an IV.

Fosseret Pierre, né en 1760 à Grilly. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Notable de la commune de Collonges le 13

nivôse an II par arrêté du représentant du peuple Gouly.

Fougeron Augustin, né en 1760 à Lyon. Habite Lyon jusqu'après 1789. Menuisier demeurant à Collonges. Notable de la municipalité de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, le 12 thermidor an II. Membre de la société populaire de Collonges du 30 Vendémiaire an III à frimaire an III.

Galliard Etienne, né en 1742 à Saint-Germain d'Oussain. Charpentier demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III.

Goujon François, né en 1749 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 13 pluviôse an II à frimaire an III.

Grenad Anthelme, né en 1749 à Chézery. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III.

Gruffar Joseph, né en 1754 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Officier municipal de Collonges le 13 nivôse an II par arrêté du représentant du peuple Gouly.

Jacquemet François, né en 1744 à Ecorans. Cultivateur demeurant à Ecorans. Membre de la société populaire de Collonges du 30 nivôse an II à frimaire an III. Officier municipal de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II.

Jacquemet Michel, né le 21 septembre 1771 à Collonges. Capitaine au 7^e bataillon de l'Ain le 5 août 1792. Il passe au 21^e bataillon de volontaires nationaux des réserves le 21 septembre 1792. Combat à l'armée du Nord. Il est blessé d'un coup de feu le 25 juin 1793 à la bataille de Pont-à-Marq. Rejoint l'armée de Sambre et Meuse. Amalgamé à la 67^e demi-brigade d'infanterie le 5 mai 1796. Fait prisonnier, seul, deux grenadiers hongrois le 17 août 1796 dans les bois de Salzbach. Blessé d'un coup de feu à l'épaule gauche à Ostrach le 21 mars 1799, il reste à son poste et est blessé une seconde fois d'une balle qui lui fracasse le bras gauche. Chef de bataillon au 67^e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 19 août 1802. Chevalier de la Légion d'Honneur le 25 prairial an XII. Il embarque à bord du Formidable puis passe à bord de l'Aigle, le 20 octobre 1805, avec le second bataillon du 67^e régiment d'infanterie de ligne, quand la flotte franco-espagnole quitte le port de Cadix. Les hommes sont en grande tenue, Jacquemet se tient sur la dunette aux côtés du capitaine de vaisseau Gourrège. Le 21 à 12 heures, la flotte franco-espagnole rencontre l'escadre anglaise de l'Amiral Nelson au cap Trafalgar. Après avoir anéanti la division d'arrière Garde de l'amiral Alava, la colonne de l'anglais Collinwood s'attaque à l'escadre de réserve. Passant auprès de l'Aigle, un navire anglais lâche une bordée qui abat le mât de misaine, met hors de combat une cinquantaine d'homme et coupe la

drisse du pavillon tricolore qui tombe à l'eau. Le vaisseau amiral espagnol, le Prince des Asturies, dans la fumée ne voyant aucun pavillon sur l'Aigle, le prend pour cible finissant de le démâter et tuant le commandant Gourrège et le second. Jacquemet est blessé ainsi que son adjudant major Carly, qui pour prévenir l'espagnol monte sur le bastingage en agitant l'aigle du 67^e régiment d'infanterie de ligne. Si le Prince des Asturies rompt le combat, il est vite remplacé par le Défiante, un bateau anglais qui essaye de prendre l'Aigle à l'abordage. Jacquemet, seul officier supérieur à bord prend le commandement du navire et repousse l'assaut anglais, mettant une soixantaine de sujets de sa majesté à la mer. Un second navire britannique apparaît et prend l'Aigle pour cible, blessant et tuant presque tout les hommes à bord. Blessé une seconde fois Jacquemet doit se rendre. Ne désirant pas livrer l'aigle du 67^e aux anglais, il le démonte, enroule autour de la taille le drapeau et confie l'aigle au sergent major Bleuzin, avec ordre de la cacher au fond de son havresac. Capturé, il est échangé un mois plus tard et remet l'aigle et son drapeau au régiment. Il fait la campagne de 1806 en Prusse, 1807 en Pologne et 1809 en Autriche. Il se couvre de gloire à Essling, où il reçoit un coup de feu à la poitrine, en soutenant avec son bataillon le feu des autrichiens au village de Gross-Aspern, le 22 mai 1809. A Wagram, le 6 juillet 1809, il reprend le village d'Anderklau à l'ennemi. Obligé de se replier, il prend le commandement du 67^e régiment d'infanterie de ligne après que le colonel soit blessé. Durant l'action, il est blessé à son tour. Il est en Espagne en 1810, où sa brillante conduite lui vaut la nomination de major au 52^e régiment d'infanterie de ligne, le 27 avril 1811. Lors de son départ les officiers du 67^e lui offre une épée d'honneur. Refusant une place dans le dépôt du régiment à Gênes, il est chargé par Mac Donald de former deux bataillons d'élite de grenadiers et de voltigeurs à emmener en Espagne. Là encor, il se signale plusieurs fois par des actions d'éclats. Il se distingue dans la lutte contre les partisans espagnols du général Mina, le battant à Trafalla, le 11 octobre 1812, puis à Maniera, le 15, où il reçoit une blessure à la jambe droite. Blessé d'un coup de feu dans les reins à l'affaire de Noain, le 30 novembre de la même année. Blessé à la jambe gauche, le 13 mai 1813, à l'attaque de la montagne du Roncal. Nommé colonel du 40^e régiment d'infanterie de ligne le 2 juillet 1813. Il est à l'armée des Pyrénées jusqu'en 1814. Chevalier de Saint-Louis le 5 octobre 1814. Remplacé au commandement du 38^e régiment d'infanterie de ligne le 18 novembre 1814. Officier de la Légion d'Honneur le 17 mars 1815. Nommé colonel du 24^e régiment d'infanterie de ligne le 3 juin 1815. Colonel du 1^{er} régiment d'infanterie de ligne le 10 juin 1815, il rejoint l'armée de la Loire. Mis en non activité le 10 septembre 1815. Mis à la retraite le 7 août 1816. Il décède à Challex le 29 septembre 1839.

Jaquet Jean, né en 1764 à Ecorans. Cultivateur demeurant à Ecorans. Membre du comité de surveillance de la commune de Collonges en brumaire an II. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II au 8 fructidor an II.

Jaquinod Bernard, né en 1752 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III.

Jaquinod Bernardin, né en 1764 à Collonges, sait écrire. Cultivateur demeurant à Collonges. Officier municipal en brumaire an II et frimaire an III. Chargé, le 24 brumaire an II, de se rendre dans la chapelle afin d'y enlever les signes de royauté. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Secrétaire de la société populaire en prairial an II.

Jaquinod Jean Louis, né en 1764 à Collonges, sait écrire. Cultivateur demeurant à Collonges. Elu membre du comité de surveillance de la commune de Collonges le 10 nivôse an II. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance de Collonges réorganisé le 12 nivôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance de la commune régénérée de Collonges le 12 nivôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 15 ventôse an II. Elu président du comité de surveillance de Collonges le 30 germinal an II. Elu secrétaire du comité de surveillance de Collonges le 30 floréal an II. Officier municipal en frimaire an III.

Kolly Ignace, né en 1726 à Fribourg, Suisse. Habite Versoix avant 1789. Officier de santé demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 25 ventôse an II à frimaire an III.

Lami Gaspard, né en 1767 à Chagni, sait écrire. Habite à Chalon jusqu'après 1789. Membre de la société populaire de Collonges du 12 nivôse an II à frimaire an III. Receveur de l'enregistrement. Nommé secrétaire adjoint du comité de surveillance de la commune régénérée de Collonges le 12 nivôse an II. Nommé secrétaire adjoint au comité de surveillance de Collonges le 27 nivôse an II. Secrétaire de la société en prairial an II. Receveur des droits d'enregistrements en frimaire an III demeurant à Collonges.

Lami Pierre François, né en 1754 à Salin, Jura. Habite Pogni avant 1789. Tailleur de pierre demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 13 pluviôse an II à frimaire an III.

Landecy Henry, né en 1758 à Vulbin. Habite Vulbin avant 1789. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 13 pluviôse an II à frimaire an III.

Latour Joseph, né en 1748 à Bruxelles. Tailleur d'habit demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 13 pluviôse an II à frimaire an III.

Le Long Pierre, né en 1750 à Collonges. Marchand demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III.

Lombardoz Philippe, né en 1749 à Vielleverge. Habita Lyon avant 1789. Préposé aux douanes. Membre de la société populaire de Collonges du 10 pluviôse an II à frimaire an III. Il reçoit un certificat de civisme le 25 germinal an II. Le comité de surveillance de Collonges lui apprend le 13 prairial an II que des passages nombreux de suisses avec des montres se font et lui demande de renforcer les contrôles. Receveur des douanes en frimaire an III demeurant à Collonges

Margon Pierre, né en 1754 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 30 nivôse an II à frimaire an III.

Marquis François, né en 1764 à Collonges, sait écrire. Voiturier demeurant à Collonges en nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Collonges en brumaire an II. Elu membre du comité de surveillance de la commune de Collonges le 10 nivôse an II. Nommé secrétaire du comité de surveillance le 10 nivôse an II. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance de Collonges réorganisé le 12 nivôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance de Collonges le 27 nivôse an II. Elu président du comité de surveillance le 15 ventôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance de Collonges le 30 germinal an II. Elu secrétaire du comité de surveillance de Collonges le 15 prairial an II. Officier municipal de Collonges par arrêté du représentant du peuple Méaulle du 12 thermidor an II. Cabaretier, aubergiste à Collonges en frimaire an III.

Marquis Gabriel, né en 1741 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Notable de la municipalité de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, le 12 thermidor an II. Officier municipal à Collonges en frimaire an III.

Marquis Isidore. Militaire licencié demeurant à Collonges. Bonapartiste. Il est accusé d'avoir fait partie d'une réunion séditieuse où se tint un discours outrageant pour Louis XVIII. Il est arrêté le 1^{er} février 1816. il est libéré le 5 février 1816.

Marquis Jacques, né en 1754 à Collonges, sait écrire. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance du canton de Collonges, par arrêté du représentant du

peuple Méaulle, du 12 thermidor an II au 8 fructidor an II. Secrétaire du comité le 30 thermidor an II.

Marquis Jean-Louis, né en 1760 à Collonges, sait écrire. Ordonné en 1789. Curé. Habita à Péron jusqu'après 1789. Il abdiqua sa prêtrise et abjura sa foi le 10 nivôse an II. Salpêtrier demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 13 pluviôse an II à frimaire an III. Secrétaire de la société en prairial an II.

Mentel Urbain, né en 1758 à Chambéry. Jardinier demeurant à Collonges. Membre du comité de surveillance du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II au 8 fructidor an II. Membre de la société populaire de Collonges du 30 Vendémiaire an III à frimaire an III.

Morel François, né en 1752 à St Germain. Charron demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance de Collonges réorganisé le 12 nivôse an II. Commissaire du comité de surveillance le 3 prairial an II pour se rendre dans les bois constater les délits forestier.

Nicolas Joseph, né en 1734 à Dijon. Habita Collonges jusqu'à sa nomination à Gex. Franc maçon (?). Membre du comité de surveillance de la commune de Collonges en brumaire an II. Président en brumaire an II. Membre de la société populaire de Collonges du 30 nivôse an II à frimaire an III. Juge au tribunal du district de Gex en frimaire an III.

Nodet François, né en 1766 à Villebois. Habita Nantua avant 1789. Bourrelier demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Notable de la commune de Collonges le 13 nivôse an II par arrêté du représentant du peuple Gouly. Membre du comité de surveillance du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II au 8 fructidor an II.

Passerat Jean-Baptiste, né en 1752 à Echallon. (Voir *Farges*). Cultivateur demeurant à Farges. Membre de la société populaire de Collonges du 15 floréal an II à frimaire an III. Administrateur du district de Gex. Juge de paix. Nommé commissaire provisoire du directoire exécutif auprès de l'administration municipale du canton de Collonges par arrêté du 6 brumaire an IV.

Passerat Joseph, né en 1744 à Echallon. Recensé comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Officier de santé demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 30 ventôse an II à frimaire an III. A déménagé à Longerey pendant la Révolution.

Peney Jean, né en 1757 à Collonges, sait signer. Cultivateur demeurant à Collonges. Elu membre du comité de surveillance de la commune de Collonges le 10 nivôse an II. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III.

Peney Boly Jean, sait signer. Elu membre du comité de surveillance de la commune de Collonges le 10 nivôse an II.

Pérreal Jacques, né en 1744 à Collonges. Tonnelier demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance réorganisé de Collonges le 12 nivôse an II. Commissaire du comité de surveillance le 3 prairial an II pour se rendre dans les bois constater les délits forestier. Notable de la municipalité de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, le 12 thermidor an II.

Pérreal Pierre aîné, né en 1756 à Collonges. Laboureur, cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance de Collonges réorganisé le 12 nivôse an II. Elu président du comité de surveillance de Collonges le 15 pluviôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance de Collonges le 1^{er} germinal an II. Elu président du comité de surveillance de Collonges le 30 floréal an II. Elu président du comité de surveillance de Collonges le 15 messidor an II. Notable de la municipalité de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, le 12 thermidor an II. Bonapartiste. Il est accusé d'avoir fait partie d'une réunion séditieuse où se tint un discours outrageant pour Louis XVIII. Il est arrêté le 1^{er} février 1816. Il est libéré le 1^{er} avril 1816.

Pérreal du Tempeta Jacques, né en 1758 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Elu membre du comité de surveillance de la commune de Collonges le 10 nivôse an II. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Officier municipal de la commune de Collonges le 13 nivôse an II par arrêté du représentant du peuple Gouly. Membre du comité de surveillance du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II au 8 fructidor an II.

Perrier Anthelme, né en 1733 à Challex. Membre de la société populaire de Collonges du 13 pluviôse an II à frimaire an III. Assesseur au juge de Paix en frimaire an III demeurant à Collonges.

Perrier François, né en 1747 à Ecorans. Tisserand en toile demeurant à Ecorans. Elu membre du comité de surveillance de la commune de Collonges le 10 nivôse an II. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Membre du comité de surveillance de Collonges réorganisé le 12 nivôse an II.

Pesse François, né en 1767, sait écrire. Marchand demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Nommé adjoint au comité de surveillance de Collonges le 10 nivôse an II. Garde-magasin en frimaire an III.

Poullion Jean, né en 1758 à Collonges. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société

populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Officier municipal de Collonges le 13 nivôse an II par arrêté du représentant du peuple Gouly. Assesseur du juge de paix du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II. Assesseur en frimaire an III.

Raimond David Mathieu, né en 1746 à Castelnaudary. Il est reçu maître en chirurgie au collège de Genève le 2 décembre 1771. Officier de santé demeurant à Farges avant 1789 puis chirurgien à Collonges. Secrétaire greffier du juge de paix du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle du 12 thermidor an II. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Il décède à Collonges vers 1830.

Ribiollet Louis, né en 1759 à Collonges. Huissier demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Commissaire du comité de surveillance de Collonges, le 21 germinal an II, pour conduire auprès du représentant Albitte le citoyen Leraye et sa compagne, ayant essayé de faire passer de l'argenterie et de l'argent en suisse sans avoir voulu passer par les douanes. Officier municipal de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II.

Ribiollet Pierre, né en 1756 à Collonges, sait écrire. Maréchal-ferrant demeurant à Collonges. Membre du comité de surveillance de la commune de Collonges en brumaire an II. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Maire de Collonges le 13 nivôse an II par arrêté du représentant du peuple Gouly. Membre du comité de surveillance du canton de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II au 8 fructidor an II. Officier municipal en frimaire an III

Rochaix Aimé, né en 1754 à Longera. Cultivateur demeurant à Collonges. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III.

Rough François. Nommé maire de Collonges le 7 novembre 1794 par le représentant Boisset.

Roux Claude François, né en 1742 à Catine, sait écrire. Franc maçon. Marchand demeurant à Collonges. Membre du comité de surveillance de la commune de Collonges en brumaire an II. Secrétaire du comité de surveillance en brumaire an II. Membre de la société populaire de Collonges du 11 nivôse an II à frimaire an III. Maire de Collonges, par arrêté du représentant du peuple Méaulle, du 12 thermidor an II à frimaire an III. Président de la société en prairial an II.